

## 1) CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

Selon le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

## 2) ENGAGEMENTS DE SIGMA FORMATION

- Accueillir dans ses formations le public en situation de handicap comme éligible, sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap
- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail. (liste affichée dans les locaux), l'entretenir et le développer
- Veiller à la présence d'un référent handicap formé sur toutes les antennes de formation, ainsi qu'au respect de notre démarche qualité et des nombreux indicateurs correspondant à la prise en compte des personnes en situation de handicap en formation.
- Inscrire la thématique de la prise en compte du handicap, des innovations pédagogiques et technologiques liées à la prise en compte du handicap en formation comme un objectif de développement de compétences pour tous les intervenants pédagogiques de SIGMA.
- Inscrire la thématique de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap comme axe de travail dans notre plan de progrès.

## 3) VÉRIFIER L'ADÉQUATION HANDICAP – PROJET

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal. En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

#### **4) ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS / LES COMPENSATIONS/SECURISER LES PARCOURS**

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques peuvent être mis en place :

##### **Les rythmes**

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

##### **Contenus, supports, méthodologie, outils**

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

##### **Évaluation**

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

##### **Environnement matériel et social**

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

#### **5) ASSURER LE SUIVI RENFORCÉ DU STAGIAIRE TOUT AU LONG DE LA FORMATION**

La mise en en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

#### **6) LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS**

SIGMA Formation s'engage à entretenir son réseau de professionnel compétent en ce qui concerne la prise en charge du handicap : REGION SUD , CAP emploi, Agefiph, ...associations locales spécialisées,

SIGMA utilise les services de la Ressource Handicap Gormation PACA <https://www.rhf-paca.fr/>